

Image not found or type unknown



## Au sujet de la loi trentenaire ?

Par **kouloute**, le **19/05/2021** à **00:42**

Bonjour,

Ma mère habite sur un terrain qu'elle a loué pendant des dizaines d'années jusqu'à ce jour. Elle a arrêté de payer depuis une dizaine d'années. Personnellement, j'ai 67 ans et je suis née dans la maison bâtie sur ce terrain. J'aimerais savoir comment bénéficier de ce terrain grâce à la loi trentenaire ?

Merci.

Par **fabrice58**, le **19/05/2021** à **07:58**

Bonjour

il faut s'être comporté comme le propriétaire, avez-vous payé la taxe foncière de ce terrain ?

Etre locataire défaillant ne donne aucun droit.

cordialement

Par **janus2fr**, le **19/05/2021** à **07:59**

Bonjour,

Le statut de locataire ne permet pas d'user de la prescription acquisitive de 30 ans, et heureusement ! S'il suffisait de louer un terrain durant 30 ans pour en être propriétaire !!!

Edit : post simultanément avec le précédent...

Par **beatles**, le **19/05/2021** à **12:44**

Bonjour,

Qui habite le dit terrain actuellement ?

Pourquoi l'arrêt des paiements ?

Enfin un peu plus de précisions !

Cdt.